

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 février 2007
(convocation du 12 février 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Février Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MERCHERZ Jean, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues	M. CORDOBA Aimé à Mme. ISTE Michèle
M. BOBET Patrick à M. MANSENCAL Alain (jusqu'à 10 h 30)	M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan (jusqu'à 10 h 00)
M. BRON J. Charles à Mme BOURRAGUE Chantal (jusqu'à 10 h 15)	Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain	Mme. DUMONT Dominique à M. JOUVE Serge
Mme. DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique	M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard	M. GRANET Michel à M. DAVID Alain
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 45)	M JUNCA Bernard à M. DUPRAT Christophe
M. LABARDIN Michel à M. REBIERE André	M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques (jusqu'à 10 h 15)	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MERCIER Michel à M. GOURGUES Jean-Pierre	M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude	M. MONCASSIN Alain à Mme. FAORO Michèle
M. VALADE Jacques à M. DUCHENE Michel (jusqu'à 10 h 30)	M. MOULINER Max à M. COUTURIER J. Louis (jusqu'à 10 h 00)
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN Alexis	Mme PARCELIER Muriel à M. DUCASSOU Dominique (jusqu'à 10 h 00)
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. BENOIT Jean-Jacques à M. ANZIANI Alain	M. PONS Henri à Mme BRUNET Françoise (jusqu'à 10 h 00)
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain	M. QUANCARD Joël à Mme. PUJO Colette
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. BRACQ Mireille	M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
M. CAZENAVE Charles à M. CASTEX Régis (jusqu'à 10 h 30)	Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. DARCHE Michelle

LA SÉANCE EST OUVERTE

**Observatoire des déplacements Poids lourds
□ et véhicules particuliers**

□

Monsieur BROQUA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Cet observatoire des entrées dans l'agglomération bordelaise a été mis en place en avril 1987 sur 24 radiales avec pour objectif d'effectuer un recensement de l'attraction de la zone intra-rocade. Cette campagne d'étude est systématique bi annuellement. Dès 1993, 6 nouveaux postes ont été rajoutés à l'étude. Puis, en 2005, cette campagne de comptages a été enrichie par la distinction des véhicules légers et des poids lourds entrant et sortant sur l'ensemble des postes déjà étudiés, ainsi qu'une prise en compte des déplacements extra rocade avec 27 nouveaux postes dont les emplacements ont été choisis afin de cerner le trafic entrant et sortant dans l'agglomération intra et extra rocade.

Les comptages sont réalisés sur une semaine identique située en avril-mai ne comprenant pas de jours fériés et présentant des conditions climatiques similaires.

Ce document permet de visualiser des indicateurs et des tendances de part et d'autre de la rocade. Toutefois, il ne permet pas de disposer d'un état des lieux global pour l'agglomération.

Cet observatoire est construit en 2 parties :

- l'évolution des données d'entrée tous véhicules dans l'agglomération
- la part des poids lourds dans les entrées et sorties de l'agglomération.

UN OBSERVATOIRE TOUS VEHICULES MIS EN PLACE DEPUIS 1987

Cette étude analyse les entrées dans l'agglomération bordelaise de tous les types de véhicules. Les observations portent sur la période 1993-2005, afin d'étudier le maximum de postes soit 28 points de comptage, 2 postes n'ayant pas pu être analysés (avenue du Général de Gaulle à Bruges et voie sur berge à Bordeaux).

Etude temporelle :

Après une relative augmentation (moins de 3%) depuis 1993, nous constatons, à partir de 2001, une baisse générale du trafic entrant dans l'agglomération bordelaise se confirmant en 2005.

Le trafic moyen par poste entrant par la rive droite est toujours supérieur à celui entrant par la rive gauche, cependant, il est possible de constater une tendance générale identique. En effet, entre 2003 et 2005, le trafic moyen par poste entrant diminue de 5%.

En 10 ans, nous constatons une baisse du trafic général entrant dans l'agglomération de 3%. Cependant, nous relevons que le trafic entrant par la rive droite augmente de 1% alors que celui entrant par la rive gauche diminue de 4%.

L'étude journalière des données nous montre que tous les jours de la semaine, hormis le lundi, évoluent de la même manière. En effet, le lundi enregistre entre 2003 et 2005 une baisse de 13% (soit 35 000 véhicules) du trafic entrant dans l'agglomération.

Bien que les heures de pointe soient à peu près identiques entre 2003 et 2005, nous relevons une baisse de 6% des entrées dans l'agglomération entre 10h et 17h, par rapport à 2003, ne représentant cependant que 1 000 véhicules en moins.

Entrées hebdomadaires par secteurs géographiques :

L'étude par secteur montre une baisse générale des trafics entrant dans l'agglomération, entre 2003 et 2005, hormis pour le secteur de Gradignan où nous observons une augmentation de 54% représentant 53 200 véhicules par semaine.

Le secteur enregistrant la plus forte baisse est celui d'Eysines, ceci s'explique par le transfert du trafic sur la nouvelle déviation mise en service en décembre 2003.

Conclusion :

Notre étude montre une diminution de trafic général entrant dans le centre de l'agglomération bordelaise sur un ensemble de postes depuis 2001. Parmi les hypothèses pouvant expliquer cette baisse, nous pouvons envisager la conjoncture de plusieurs phénomènes intervenus sur l'agglomération comme les travaux d'implantation du tramway et sa mise en service, la modification du plan de circulation de l'agglomération, ces faits pouvant induire des « itinéraires malins » non analysés. Cette évolution des comptages des entrées dans le centre de l'agglomération bordelaise laisse pressentir une diffusion de ce trafic sur l'ensemble du réseau.

Aussi, ces éléments et la mise en service de nouvelles voiries font que lors des prochains comptages, il devra être envisagé l'étude de nouveaux postes de comptages comme par exemple la déviation d'Eysines.

OBSERVATOIRE DES POIDS LOURDS

Cet observatoire est mis en place pour la première fois, afin d'analyser les entrées et sorties des Poids Lourds dans l'agglomération de part et d'autre de la rocade ainsi que leur part dans la circulation générale.

Un poids lourd est défini selon le mode de comptages :

- compteur pneumatique : véhicule mesurant entre 6,1m et 25,5m de long,
- compteur magnétique : véhicule d'un empattement (distance entre 2 essieux) supérieur à 3,50m,

la différence de comptages observée selon ces 2 méthodes est de +/- 5%.

Etude temporelle :

La part des poids lourds dans la circulation générale est de 4% en 2005, soit 160 000 véhicules. Ce pourcentage est de 5% pour un jour ouvré.

Le lundi est le jour le moins chargé en poids lourds (21 000 véhicules) contre en moyenne 31 000 pour les autres jours ouvrés de la semaine.

L'étude horaire de la circulation générale de l'agglomération montre une courbe en décalage avancé des poids lourds par rapport aux véhicules légers.

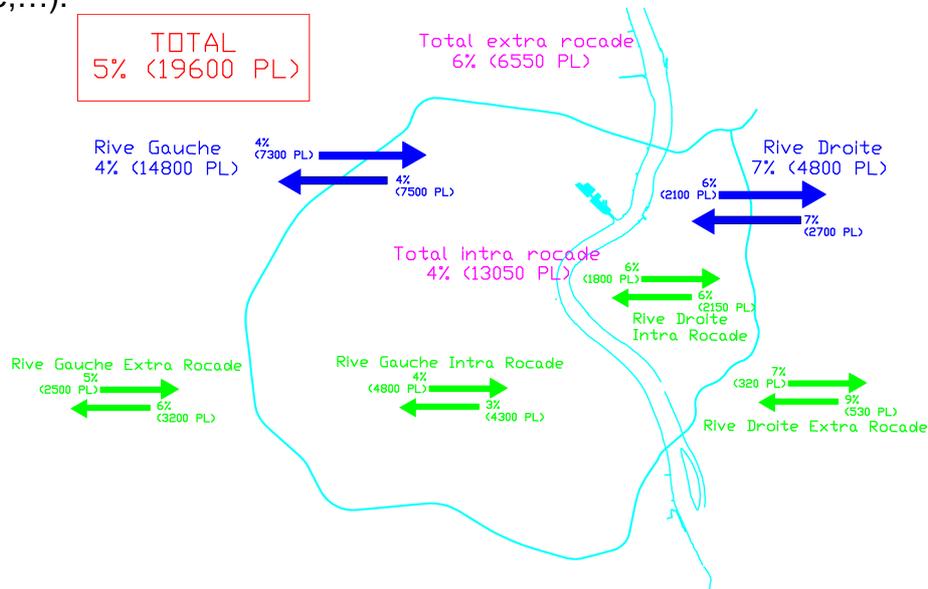
Moyenne journalière jour ouvré des entrées et sorties de l'agglomération :

Cette étude porte sur les 27 postes ayant été comptés en entrées et sorties différenciées poids lourds - véhicules légers sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine.

Ainsi, nous décomptons 19 600 poids lourds représentant 5% de la circulation générale répartis en 10 000 poids lourds entrant dans l'agglomération (soit 5% du trafic total) et 9 600 sortant (soit 4% du trafic total).

En extra rocade, nous notons une part de 6% des poids lourds sur le trafic soit 6 550 véhicules, contre 4% en intra rocade soit 13 050 véhicules.

Le déséquilibre des mouvements de poids lourds entrant et sortant rive droite montre que certains poids lourds transitent par l'agglomération ou ne suivent pas le même trajet en entrée et en sortie (cas de multi desserte d'un même véhicule, de trajet en baïonnette,...).



Etude par secteurs géographiques :

L'observation de la totalité des comptages par secteur montre que

- le secteur de Mérignac est le plus chargé, soit 5600 poids lourds en moyenne jour ouvré représentant 4% de son trafic total
- le secteur d'Eysines avec 800 poids lourds en moyenne par jour ouvré soit 3% de son trafic total est le moins chargé.

La part des poids lourds sur la circulation générale :

- la plus forte part des poids lourds observée est sur le secteur rive droite nord avec 11% (soit 570 poids lourds)
- la plus faible part des poids lourds soit de 3% est observée sur Gradignan (soit 160 poids lourds) et Eysines (soit 200 poids lourds).

L'analyse de la moyenne jour ouvré par poste et par sens pour un secteur montre :

- d'une part que Bruges est le secteur supportant la moyenne jour ouvré par poste et par sens la plus forte soit 810 poids lourds
- et d'autre part que Gradignan est le secteur supportant la moyenne jour ouvré par poste et par sens la plus faible soit 160 poids lourds.

À noter que le secteur supportant la moyenne la plus forte par poste et par sens ne correspond pas à celui ayant la part la plus importante de poids lourds dans la circulation générale.

Les postes supportant une charge supérieure à la moyenne générale par poste par jour ouvré de 410 poids lourds par semaine se situent :

- *sens entrant et sortant :*

- o Bordeaux : Bd A. Daney, avenue de Labarde, quai de la Souys
- o Eysines : route du Médoc
- o Lormont : quai E. Dupeyron

- *sens entrant :*

- o Mérignac : avenue de Magudas
- o Bègles : avenue Jeanne d'Arc
- o Cenon : avenue Jean Jaurès

- *poste sortant :*

- o Bruges : allée de la Réserve, avenue des 4 ponts, route du Médoc
- o Mérignac avenue Marcel Dassault, avenue de l'Argonne
- o Pessac : avenue du Haut Lévêque
- o Bouliac : RD 113
- o Villenave d'Ornon : route de Toulouse

Conclusion :

Cette première étude sur la part des poids lourds dans le trafic total de l'agglomération bordelaise nous permet de constater l'attractivité de la zone historique de la rive droite et des grandes zones industrielles et commerciales (Bruges, Bassins à flots, Mérignac, Pessac...).

Dans certains secteurs, contrairement au ressenti qu'il existe une part importante des poids lourds dans la circulation générale ceux-ci représentent en nombre un chiffre limité.

Afin d'affiner cette étude, l'analyse des entrées et sorties des poids lourds dans l'agglomération bordelaise devra être complétée par l'examen de nouveaux postes de comptages.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées communication.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 février 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 MARS 2007**

PUBLIÉ LE : 6 MARS 2007

M. MICHEL BROQUA